

- > INNOVER SUR SA FERME
- > OPTIMISER SES COÛTS DE PRODUCTION
- > DIVERSIFIER SES PRODUCTIONS

LE MOIS
11^e édition
DE LA BIO

RENCONTRES
GRATUITES
ET OUVERTES
À TOUS LES
PROFESSIONNELS



AGROBIO PÉRIGORD
Les Agriculteurs BIO de Dordogne

« Demain je fais abattre mes animaux à la ferme »

Bergerac – jeudi 17/11/2022 à 14h

Animation et rédaction : Hélène DOMINIQUE, en charge de l'élevage

///

23 personnes présentes : 3 éleveurs conventionnels, 7 éleveurs bio, 1 porteur de projet, 7 techniciens du secteur agricole (Chambre d'Agriculture, MSA et Département), 2 journalistes, 1 directeur d'abattoir (Bergerac).

Tout le monde s'accorde sur les avantages éthiques du projet et sur sa légitimité.

Un partage des points de blocage est réalisé après la présentation du projet, de son historique, du contexte national et des témoignages de plusieurs éleveurs moteurs du projet.

1/ la compétence de gestion des abattoirs publics

Mission de délégation de service public, qui a la compétence et peut-elle ou doit-elle être transférée ? Mutualisée entre les communes ? Solliciter les communautés de communes ? d'autres collectivités ?

Compétence des communes (municipale) mais c'est un problème car ça pèse lourd en charges, il faut en avoir une prise en charge collective des collectivités locales.

Le département a repris l'abattoir de Ribérac mais va déléguer ensuite, chercher un « repreneur » et un gestionnaire. Etude en cours par un cabinet de conseil qui met du temps à produire un rendu. Plutôt 2024.

Les gestionnaires des abattoirs peuvent avoir l'impression de devoir se débrouiller « seuls » avec leurs problèmes. Le statut SEM (Syndicat d'économie mixte) n'a pas l'air le plus adapté pour une implication transversale des acteurs.

2/ dimensionnement / optimisation

L'abattoir de Bergerac est dimensionné pour un volume de 8000 tonnes, il atteint difficilement 4000T, ce qui n'est pas optimum au niveau des charges (baisse des volumes).

Par ailleurs, Bergerac a récupéré des volumes de Ribérac. Quid du devenir si réouverture de Ribérac ?

Dans le cadre du projet d'abattage à la ferme et vu la baisse des volumes, les éleveurs à faible effectif et en valorisation directe sont à intégrer dans le schéma de cohérence globale des abattages sur le territoire.

Réfléchir, via l'accompagnement ergonomie, à des outils plus manuels mais adaptés pour éviter la pénibilité.

3/ vers un autre schéma pour la prise en charge de la mise à mort de nos animaux d'élevage ?

Dans une stratégie globale, il faudrait mettre autour de la table le plus grand nombre d'acteurs possibles.

Sortir de la cadence « infernale » des abattoirs calqués sur la productivité et la taylorisation (séparation des tâches), pour redonner une valeur au métier de boucher.

Remettre un sens à cette étape entre la vie de l'animal élevé et nos assiettes, ne plus cacher complètement la mort, les éleveurs doivent conserver la maîtrise de cette opération (même si délégation de l'acte).

Convaincre les consommateurs (et les détracteurs de l'élevage « industriel ») du bienfondé de l'élevage paysan dans cette forme d'abattage, vis-à-vis du bien-être animal. Comment ?

4/ les réglementations : sanitaires, protection animale, environnement, sécurité au travail

Mission de la DGAL qui se cantonne à suivre les procédures, le cadre, établi sur un modèle économique industriel. Les services déconcentrés de l'état via les DDPP ont le même discours. Ils « attendent » qu'on leur soumette un projet ficelé, pour regarder ensuite point par point si ça « colle » avec la réglementation (et potentiellement tout remettre en cause).

Il est demandé qu'un abattoir porte le projet, ce qui est difficilement envisageable vu la situation économique dans laquelle ils se trouvent tous et la frilosité sur le sentiment de faisabilité du projet.

Les contrôles sont « lourds » pour les structures d'abattage avec des opérateurs qui se sentent sous pression. Le climat serait certainement différent sur les fermes, au niveau de la protection animale : les éleveurs connaissent leurs bêtes et sont les mieux à même de les accompagner pour préserver leur bien-être.

Décisions / suite :

- solliciter les autres abattoirs.
- recontacter l'expert national qui accompagne d'autres groupes au sein de l'APAP (Association pour des Abattages Paysans).
- avancer sur le chiffrage du projet avec les partenaires intéressés par ce projet.
- intégrer les bouchers et travailler avec eux selon leurs besoins.
- essayer de communiquer aux éleveurs conventionnels qui font de la vente directe.
- étudier la valorisation de tous les abats.
- s'intéresser à la solution camion.